

A force de lire et surtout d'écrire un texte impeccable, sous le double rapport du fond et de la forme, l'enfant s'approprie une foule d'expressions qui se trouveront dans son langage plus tard et sous sa plume.

" Je ne demande pas, continue M. Danaï, qu'on revienne aux antiques procédés si en honneur autrefois dans nos écoles, et qui avaient du bon, si on a la loyauté de le reconnaître ; je ne demande pas qu'on assujettisse les élèves à la transcription au net de la dictée, mais je demande qu'on continue à étudier la grammaire méthodiquement et non occasionnellement, qu'on y joigne de nombreux exercices d'application écrits, et qu'on ne décrète pas la mort de cette bonne vieille dictée, qui a rendu et ne cesse de rendre à l'enseignement tant de services."

La lecture expliquée, qu'on donne aujourd'hui comme une découverte de la pédagogie moderne, "serait impuissante à atteindre les résultats désirés."

" Au risque de me répéter, faut-il dire tout haut ce qu'une infinité de maîtres pensent tout bas ? Si l'on distrait les trois quarts du temps employé actuellement à l'étude du français proprement dit, on aboutirait infailliblement à la banqueroute de l'enseignement de la langue dans nos écoles primaires."

Les citations qui précèdent démontrent avec force et clarté l'utilité de la dictée dans l'enseignement du français, lorsque cet exercice est donné suivant les règles de la méthodologie.

Vers le même temps (1) où *L'Instruction Pratique*, *L'Ère Nouvelle*, *Le Maître Pratique* et le *Journal des Instituteurs* s'occupaient de la dictée, *L'École Française*, de Paris, publiait les judicieuses remarques qui suivent, relativement au même sujet :

" *Rôle de la dictée.* — a) La dictée doit être conservée dans les écoles primaires, en raison des avantages qu'elle procure :

1° Elle permet à la fois de contrôler et d'étendre les connaissances de l'enfant en orthographe, et donne ainsi l'habitude d'écrire sans faire de fautes.

2° Elle met en œuvre le raisonnement et développe l'esprit d'observation.

3° Elle permet de compléter certains enseignements et de faire connaître les meilleures pages de nos bons auteurs.

b) Pour donner de bons résultats, cet exercice doit être *bien choisi, bien expliqué, bien dicté et bien corrigé.*

c) *Choix des dictées.* — Une bonne dictée doit être simple, claire, intéressante, en rapport avec l'âge et l'intelligence des enfants, en harmonie avec les leçons de grammaire. Les difficultés seront graduées et toutes subtilités écartées. Enfin le texte devra être irréprochable pour le fond et pour la forme. On choisira de préférence des passages de bons auteurs, pris très souvent dans le livre de lecture des enfants.

d) *Explication des dictées.* — S'agit-il d'étendre les connaissances on s'assurera que le sens de la dictée est compris et on l'expliquera au besoin. Toute difficulté nouvelle et tout mot inconnu seront expliqués à l'avance au tableau noir. S'agit-il de contrôler les connaissances acquises, on se contentera d'attirer, de diriger ou d'orienter l'attention de l'enfant vers les règles ou difficultés contenues dans le texte choisi, et on réservera les explications plus précises et plus complètes, s'il y a lieu, pour la fin de la dictée.

(1) 21 février 1901.